

AVIS PUBLIC

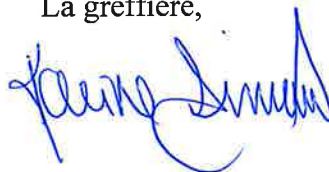
Assemblée publique de consultation Projet de résolution de PPCMOI

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 27 janvier 2025, a adopté une résolution concernant une demande de PPCMOI en vertu du *Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 27 février 2025, à 19 heures**, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny sur ce projet de résolution.
3. Ce projet de résolution vise à permettre la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels de 6 logements pour un total de 24 logements sous la forme d'un projet intégré résidentiel sur une partie des propriétés situées aux 62-66, et 72, 9^e Rue ainsi que le lot 2 613 251, alors que des normes d'usage (6 logements), de hauteur (étage et en mètre), de marges, d'implantation, de balcons, d'escalier au 2^e étage et de stationnement sont dérogatoires.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
5. Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de résolution ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce sixième jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

La greffière,



Karine Simard, avocate